

Le Chemin de fer du Nord n'est pas commencé.

Voilà une nouvelle qui n'est point.... nouvelle !

Plusieurs individus dont nous avons ridiculisé les actes publics se plaignent de ne pas trouver leur "compte". C'est tout ce que nous rendons, pourtant, très bien "change !" Nous croyons, plutôt, que ils sont si mécontents, c'est qu'en lisant L'Observateur, la vérité leur a brûlé les yeux ; voilà pourquoi ils agissent comme des aveugles !

Un pilote nommé Blouin s'est noyé accidentellement, lundi soir, en passant sur le pont construit par la Corporation près de l'usine à gaz, au Palais. Malheureusement ce n'est point la première victime de la Corporation, car celle-ci prétend payer des dommages, plutôt que d'entourer d'une clôture les endroits dangereux, bien qu'elle oblige les citoyens à en faire pour clore le moindre terrain vacant. La Corporation pourrait même s'empêcher de faire des clôtures : des garde-fous suffiraient.

Dans ce cas les conseillers Rousseau, Rheume, Gauvreau et Henri serviraient à merveille.

On dit que le bienheureux Marois se retire du commerce pour se livrer uniquement au trafic des livrets et des promissory notes. Nous n'en sommes pas surpris, trois banqueroutes successives ont la vertu d'enrichir un homme ! Maintenant si nous ajoutons les dépouilles des déposants, il est permis de croire que saint Marois est en bon état pour devenir un usurier.

Nos lecteurs voudront bien se rappeler que pour pouvoir voter à la prochaine élection municipale ils doivent payer leurs cotisations avant le 14 novembre.

La chasse aux chiens annoncée par notre confrère, le "Gridiron," n'a pas eu lieu parce que le maire, trop occupé de l'affaire des hommes police Highy et Delmage, n'a pu présider la course. Cette fête municipale n'étant point d'obligation, a pu être remise avec la permission du révérend père Taché.

CONSEIL DE VILLE.

14 octobre 1859.

Résolu.—"Que la requête de la Compagnie des Sapeurs, soit renvoyée à un comité de cinq membres avec instruction de faire un enquête sur les accusations portées contre la dite compagnie et faire rapport sur le tout."

Résolu.—"Que George Hall, écuyer, soit nommé pour présider à la nomination des candidats à la charge de conseiller pour le quartier du Palais à la place de David Mercier écuyer, décédé, laquelle nomination doit avoir lieu lundi le 17 octobre courant à l'hôtel Russell, rue du Palais."

Résolu.—"Que le 40e rapport du comité des Finances ainsi que les documents qui l'accompagnent soient renvoyés au comité de l'Aqueduc, avec instruction de prendre en considération l'apropos de consulter sur le sujet de l'approvisionnement d'eau un ou plusieurs ingénieurs compétents, et faire rapport à ce Conseil à sa prochaine séance."

NOUVELLES D'EUROPE.



Un journal de Paris a fourni de nouveaux détails relativement à l'expédition projetée en Chine. Les forces consisteront en 12,000 hommes choisis parmi les meilleurs soldats de chaque corps, attendu que tous les hommes d'un régiment ne sont pas capables de supporter le climat de la Chine. On établira près de Hong Kong ou Shanghai des dépôts pour remplir les vides qui se feront dans l'armée. Le départ de l'armée d'expédition n'aura pas lieu avant le mois de novembre.

Le dictateur de Modène a émané des ordres pour l'achat de 30,000 carabines minié et des chevaux de la cavalerie Piémontaise qui vient d'être réformée.

Un électrogramme de Naples annonce le départ du roi pour les frontières Romaines dans le dessein, dit-on, d'avoir une entrevue avec le Saint Père.

Si l'on en croyait une correspondance du "Herald" de Londres, l'Autriche et le Piémont seraient en ce moment des préparatifs de guerre et l'armée française d'occupation en Italie allaient bientôt recevoir des renforts.

On appréhende beaucoup la reprise des hostilités.

Le gouvernement d'Espagne a refusé, dit le "Journal des débats," la médiation de l'Angleterre dans son différend avec le Maroc.

Aux dernières dates les conférences de Zurich continuaient à siéger. Le prince Napoléon en était néanmoins reparti sans avoir eu une entrevue avec les Plénipotentiaires.

Napoléon III répudie tout désir de placer le prince Napoléon son cousin, sur un trône d'Italie.

Les nouvelles d'Italie sont d'une couleur menaçante.

On annonce que des régiments du corps d'armée, sous le commandement du maréchal Castellane, dans le district de Lyon,

ont reçu ordre de se tenir prêts à marcher au premier signal.

Des lettres venues de différents points des côtes de France, confirment les rapports répandus au sujet des grands armements qui se poursuivent dans les divers ports.

Le gouvernement français a acheté un terrain à Boulogne, dans le but d'élever des fortifications.

On assure que la ville d'Aquila dans la province des Abruzzes, dans le royaume de Naples, était en révolte ouverte.

Capoue et les autres places fortes vont être placées sur le pied de guerre.

Il est bruit que le Pape pense à abandonner Rome et à se réfugier de nouveau à Gaète.

CORRESPONDANCE.

Monsieur le rédacteur,

J'ai lu dans votre dernier numéro que des citoyens de la rue Daiguillon avaient été poursuivis par ce que l'entrepreneur du pavage de cette rue avait laissé des terres devant leurs demeures. Permettez-moi de vous dire que cela est incorrect. Il est vrai que beaucoup de gens ont prétendu que la Corporation allait poursuivre pour cet objet, mais je puis affirmer qu'il n'en a été rien. Ce qui a pu tromper les gens c'est que la Corporation ayant poursuivi certaines personnes de cette rue pour leur faire payer leurs cotisations, ont s'est imaginé à tort que c'était pour les obliger à enlever des terres que le contracteur enlèvera j'en suis certain comme il y est tenu. Je connais trop votre impartialité pour ne pas croire que vous inserez ces quelques lignes.

UN CONSEILLER.

ANNONCES.

On a besoin d'une servante chez une famille canadienne.

S'adresser à ce bureau.

Québec 12 novembre 1859.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'OBSERVATEUR

PARAIT

UNE FOIS PAR SEMAINE.

On s'abonne chez L. M. DARVEAU, au No. 26, rue D'Aiguillon, faubourg Saint-Jean, Québec.

L'abonnement est de cinq chelins par année, payables INVARIABLEMENT d'avance.

Nous priverons nos abonnés et le public, que monsieur JOSEPH LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

L. M. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR